

Rappel de la loi EGalim

Depuis le 1er novembre 2019, un menu végétarien par semaine dans toutes les cantines scolaires

Conformément à la loi EGalim, toute la restauration scolaire -de la maternelle au lycée- doit proposer au moins un menu végétarien.

C'est un menu unique à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers.

Cette mesure est menée à titre expérimentale pendant deux ans. Au delà de l'aspect santé, cette expérimentation permettra d'évaluer les effets sur le gaspillage alimentaire, les taux de fréquentation des cantines et les coûts induits.

En effet, d'après les expériences connues, les repas végétariens seraient moins gaspillés.

Par ailleurs, la diversification des protéines permet de faire des économies qui peuvent être réinvesties dans l'achat de produits de qualité.

L'évaluation de cette mesure au bout de deux ans permettra de l'adapter si nécessaire.